

La loi d'orientation « pour la refondation de l'école de la république » – 8 juillet 2013

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. **Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation.** Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte..

Article L 121-1 code de l'éducation

Convention interministérielle 2019-2024 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Signée le 28 novembre 2019, par :

la ministre des armées

- le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

le ministre de la culture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

La secrétaire d'état chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et
de la lutte contre les discriminations

*Le suivi de la convention est assuré par un comité de pilotage composé des
représentants de chaque ministère et d'un représentant de l'ONISEP. Des
personnels qualifiés désignés sont associés.*

Les cinq axes de la convention

piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ;

former l'ensemble des personnels à l'égalité ;

transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel

- S'appuyer sur l'éducation à la citoyenneté et sur l'engagement des élèves pour promouvoir l'égalité

lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;

s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

Les axes de la convention régionale

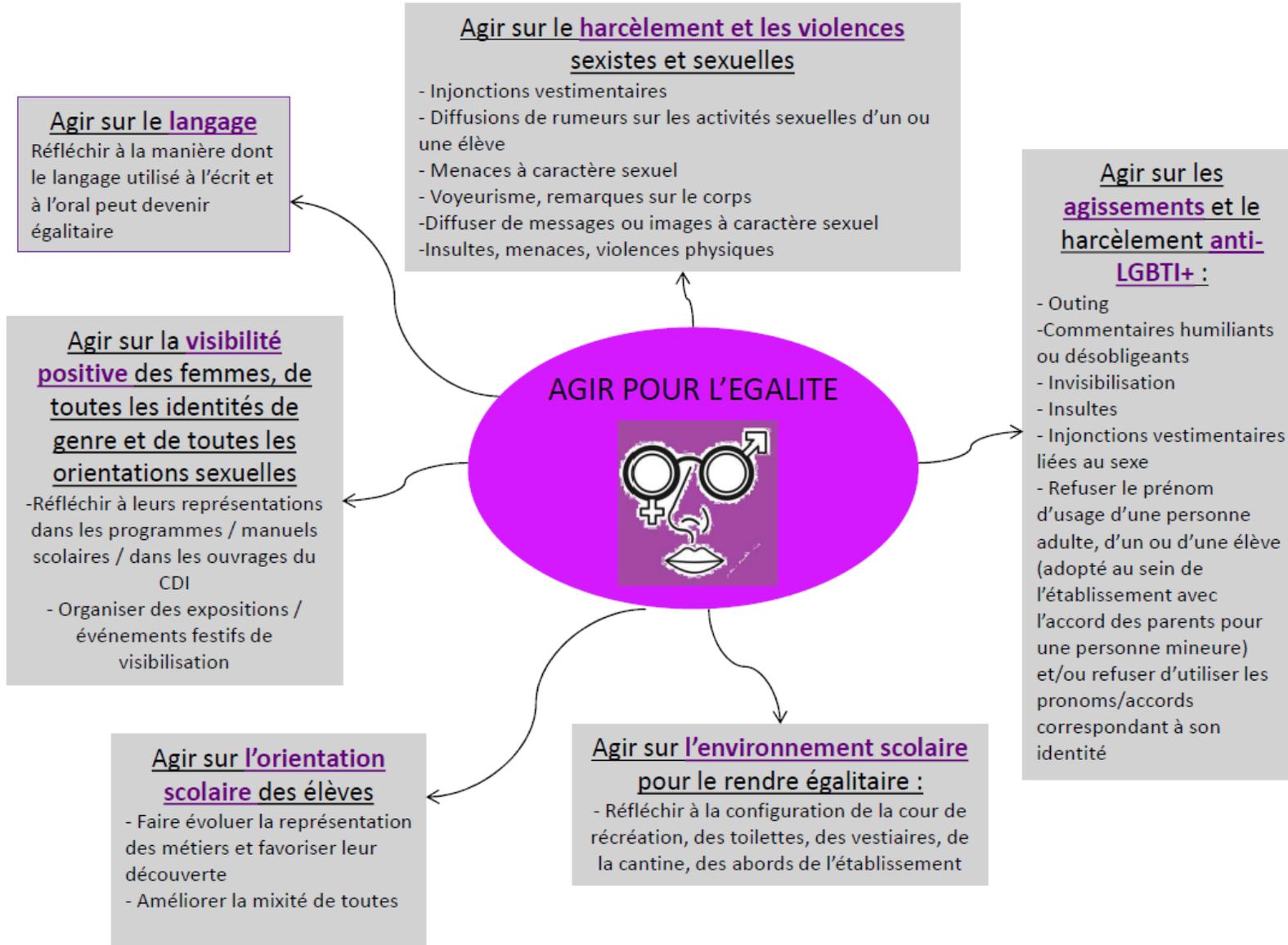
La convention est élaborée selon cinq axes stratégiques :

- Former à l'égalité les membres de la communauté éducative ;
- Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Augmenter la mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude ;
- Améliorer la coordination des actions et le pilotage.

ONU

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.



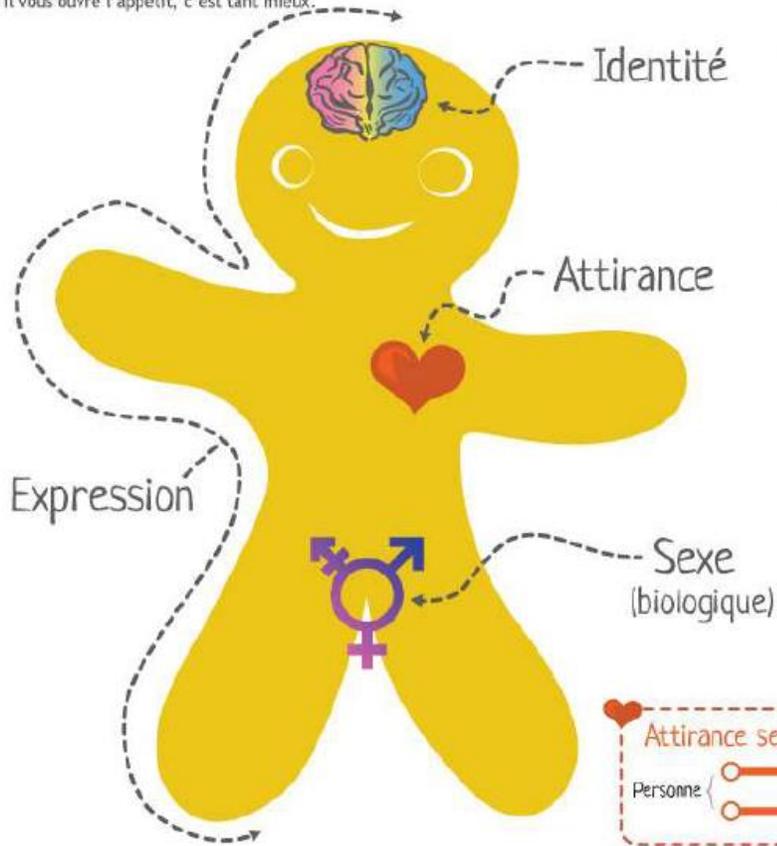


Les transidentités

- **Les personnes trans** sont les personnes qui **vivent ou qui souhaitent vivre** dans un genre différent de celui qui leur a été **assigné** à leur naissance. Une personne cis / cisgenre en opposition avec l'adjectif trans ("de l'autre côté" en latin), on appelle les personnes qui ne sont pas trans : des personnes cis, ou cisgenre ("du même côté"). Il s'agit de la majorité des gens.
- **La transition** est un long processus qui permet à une personne de **s'affirmer dans le genre dont elle se perçoit, et dans lequel elle peut s'épanouir**. Elle peut être sociale (changement d'identité de genre, de prénom, de pronom) et/ou hormonale et/ou chirurgicale : respecter le genre d'une personne en sa présence mais aussi en son absence.
- Mégenrer : employer le mauvais genre d'une personne ex: parler à/d'un homme trans au féminin (parce qu'il a été assigné femme à la naissance)

Personne Gingenre v3.3

Le genre est l'un de ces concepts que tout le monde croit comprendre, mais que la plupart ignore. Le genre n'est pas binaire. Ce n'est pas « ou l'autre ». Dans plusieurs cas, il s'agit « des deux et plus ». Une pincée de ceci, un soupçon de cela. Ce délicieux petit guide est conçu comme un hors-d'œuvre afin de mieux comprendre les genres. S'il vous ouvre l'appétit, c'est tant mieux.



4 versions et combinaisons d'étiquettes possibles (parmi une infinité)

Dessinez votre point dans les deux continous de chaque catégorie pour représenter votre identité et combinez tous les ingrédients pour former votre personne gingenre.

Indiquez un manque de ce qui est sur la droite

Identité du genre

Féminité
Masculinité

Comment vous, dans votre esprit, définissez votre genre selon votre conformité (ou non conformité) à ce que vous pensez être les options de votre genre.

« femme » « homme »
« bi-spirituel » « intergenre »

Expression du genre

Féminin
Masculin

La manière dont vous manifestez votre genre par vos actions, votre habillement et votre attitude, et comment ces manifestations sont interprétées selon les normes de genre.

« butch » « fem »
« androgyne » « neutre »

Sexe biologique

Féminité
Masculinité

Les caractéristiques sexuelles à votre naissance et pendant votre croissance, incluant les organes sexuels, la forme du corps, le ton de la voix, la pilosité, les hormones, les chromosomes, etc.

« femme » « homme »
« intergenre » « femme trans »

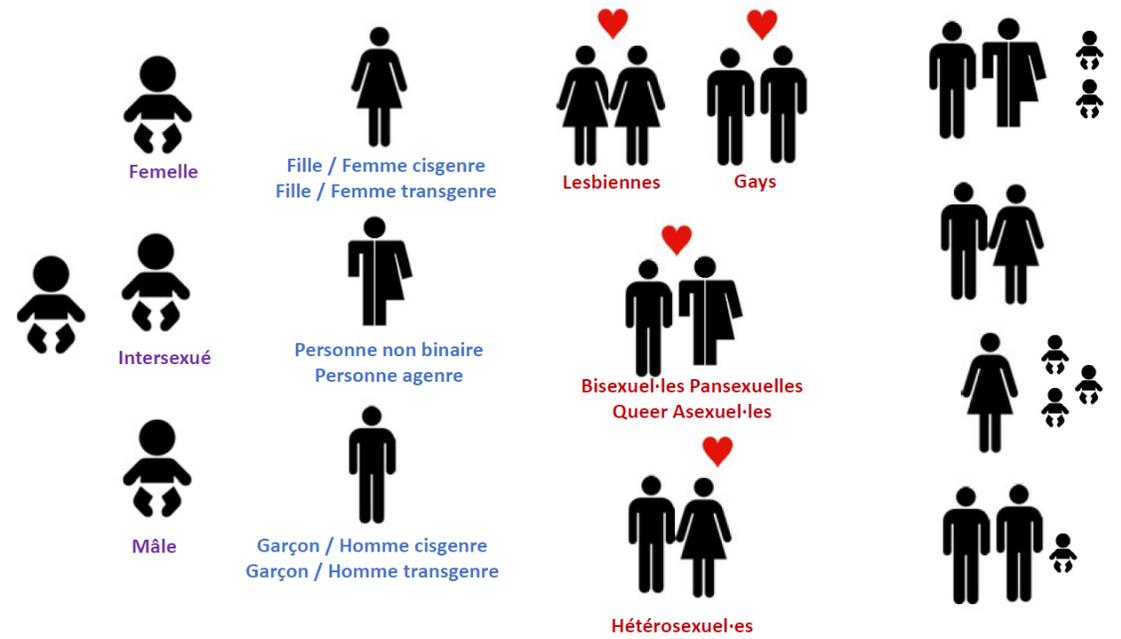
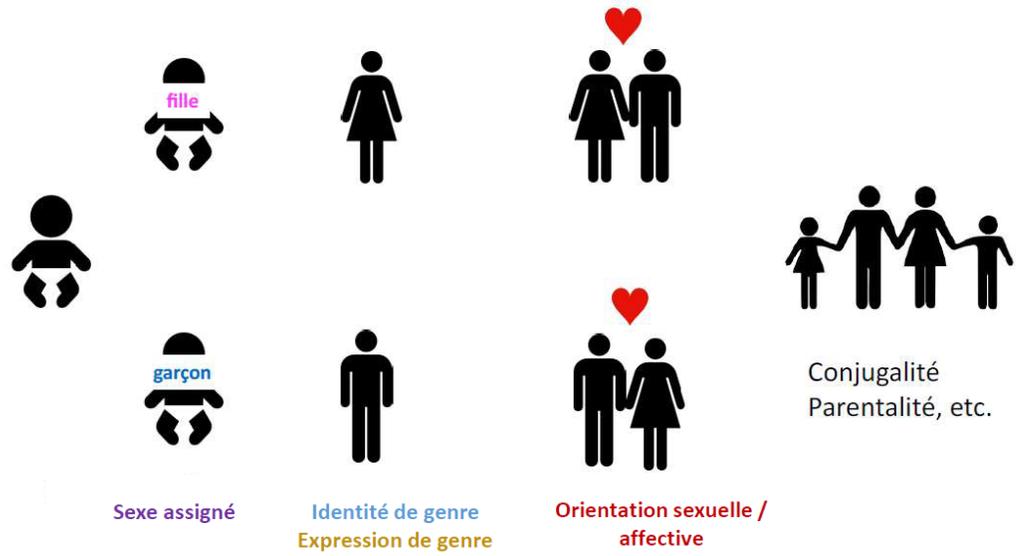
Attirance sexuelle envers

Personne { Féminité (Femme/féminine/féminité)
Masculinité (Homme/masculin/masculinité)

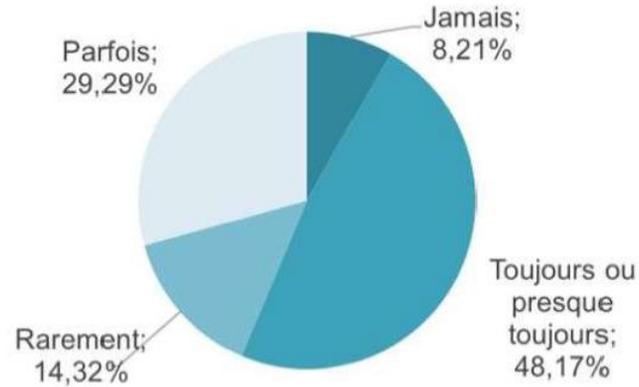
Attirance émotionnelle envers

Personne { Féminité (Femme/féminine/féminité)
Masculinité (Homme/masculin/masculinité)

Pour chaque groupe, entourez toutes les options qui s'appliquent à vous et dessinez le point qui décrit les aspects du genre qui vous attire.

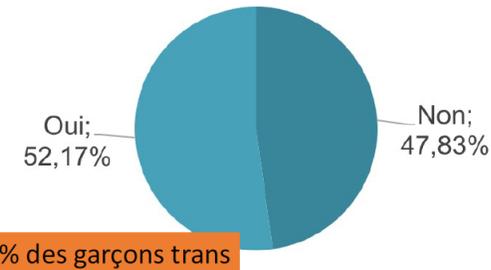


Les élèves LGBT+ à l'école UNESCO – 2018 (extrait France)



Sentiment de sécurité à l'école

As-tu déjà été ridiculisé.e, taquiné.e, insulté.e ou menacé.e à l'école parce que tu es LGBT?



Source: Richard, MAG Jeunes LGBT et UNESCO 2018

Gabrielle Richard, « L'école, les normes de genre et les élèves trans: y voir plus clair », webinaire, Académie de Grenoble, 11 mai 2021

Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire
Circulaire du 29/09/2021 (Education nationale)

- Dans tous les cas, l'établissement scolaire doit être attentif à garantir les conditions d'une transition revendiquée - c'est-à-dire la possibilité d'être et de demeurer identifié et visible comme une personne transgenre - ou d'une transition confidentielle.
- Si l'élève fait seul la démarche d'aborder la question de son identité de genre auprès d'un personnel de l'établissement, **une communication avec les représentants légaux ne doit se faire qu'avec l'accord explicite de l'élève**. Le respect de ce principe de **confidentialité** est en effet capital : dans certains cas, une divulgation non souhaitée de la transidentité du jeune peut l'exposer à un sérieux risque de rejet ou de violence.
- En revanche, si l'élève en fait la demande, l'équipe éducative a tout intérêt à **créer les conditions d'un dialogue constructif**, voire d'une médiation, avec les représentants légaux permettant de rechercher le consensus et de favoriser une meilleure prise en compte de la situation du mineur.
- Dans les cas où le mineur apparaît en situation de danger dans son environnement familial ou de vie, il peut être décidé de rédiger et transmettre une information préoccupante à la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (Crip) ou de faire un signalement judiciaire auprès du parquet des mineurs.

ÉLÈVES, COLLÈGUES, CE SYMBOLE SIGNIFIE
QU'UNE OREILLE ATTENTIVE EST LÀ POUR VOUS.



NE NOUS TAISONS PLUS
FACE AUX DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE !